SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

COMMUNIQUÉ AUX AESH

LE PASSAGE EN CATÉGORIE B POUR LES AESH VOTÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE : SA KI AN BÈK PÒKÒ AN FAL !

Ce jeudi 29 octobre 2026, l'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, une proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH).
Le **SPEG** prend acte de ce vote, qui constitue une étape importante dans la reconnaissance du métier et des missions des AESH au sein de l'Éducation nationale. Cependant, face aux informations qui circulent, nous tenons à apporter quelques précisions.

Le vote à l'assemblée nationale ne signifie pas que le passage des AESH en catégorie B est définitivement acquis. La proposition de loi a franchi une première étape à l'Assemblée nationale. Mais la procédure législative n'est pas terminée.
Le texte doit encore être examiné par le Sénat et poursuivre son parcours parlementaire jusqu'à son adoption définitive. Il devra ensuite être promulgué et, si nécessaire, complété par des textes réglementaires pour permettre son application effective.

KIDONK NOU SAV BYEN AYEN PÒKÒ DÉFINITIF !

Il s'agit d'une proposition de loi adoptée en première lecture et non d'une loi définitivement votée et entrée en vigueur. Après le vote d'aujourd'hui, les AESH ne seront donc pas automatiquement titularisés en catégorie B

Le SPEG rappelle que la reconnaissance professionnelle des AESH et la lutte contre leur précarité font partie des revendications qu'il défend depuis la création de ce métier au sein de l'éducation nationale.

KA SPEG TOUJOU MANDÉ POU TOUT AESH ?

- Un statut de fonctionnaire, avec une reconnaissance en catégorie B ;
- Une rémunération digne, permettant de sortir de la précarité ;
- Le passage à 24h pour tous les AESH qui le souhaitent ;
- Une formation professionnelle adaptée ;
- L'amélioration des conditions de travail.

SPEG KA RÉTÉ VÉYATIF !

Le SPEG suivra attentivement les prochaines étapes parlementaires ainsi que les dispositions qui seront effectivement retenues et continuera à vous informer.

SPEG MOBILIZÉ É KA KONTINYÉ LITÉ POU DWA A TOUT AESH LAKADÉMI GWADLOUP !

Pointe-à-Pitre, le 29 octobre 2026
Le bureau syndical du SPEG

5, Immeuble DILIGENTI Assainissement- BP 182 – 97164 POINTE-à-PITRE cedex
☎ : 0590 91 05 32 / 0690 408524 sendika@speg-guadeloupe.org
https://new.speg-guadeloupe.org